



TYPOLOGIE DES PARCS

# Le parc de secteur ou de quartier

Ce type de parc est destiné aux résidents d'un quartier. Il est aussi pourvu d'équipements sportifs, récréatifs et sanitaires permettant la pratique sportive, le jeu, la détente et l'animation. Il est également boisé ou paysagé.

## ACCESSIBILITÉ

- Ce type de parc doit être accessible facilement depuis des lieux publics comme les écoles, les centres communautaires et les installations sportives.
- Pour que le parc soit accessible et sécuritaire, le territoire limitrophe ne devrait pas être morcelé par des obstacles, comme des cours d'eau, des chemins de fer, des voies de circulation, des murs ou des clôtures. Si c'est le cas, on facilitera l'accès par divers moyens : tunnels, ponts, voies piétonnes ou cyclables, etc.
- On parle d'un rayon d'accessibilité allant jusqu'à 1,5 km, à distance de marche ou de court trajet en vélo.

## TAILLE

Superficie de plus de 15 000 m<sup>2</sup>. Compter entre 4 000 m<sup>2</sup> et 8 000 m<sup>2</sup> par 1000 habitants.

## ZONES

Le parc de quartier doit offrir des espaces de jeu spécifiques pour la petite enfance (0-5 ans) et les enfants-préados (5-12 ans). Certains équipements pourront servir à plusieurs groupes d'âge.

Au sujet des zones, voir *L'approche par zones*.